



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Madame Nathalie FAIVRE
Monsieur Philippe PIGUET
Madame Sandrine RAYOT
Représentants des personnels SNES-FSU

Besançon, le 18 octobre 2017.

Rectorat

**Division des
personnels enseignants**

DPE

Dossier suivi par
Pascaline ROURE
Téléphone
03 81 65 47 30
Mél.
ce.dpe
@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Madame la Secrétaire académique, Messieurs les représentants des personnels,

Vous avez appelé mon attention sur des situations de cours non assurés depuis la rentrée, notamment en SII, mais également dans d'autres disciplines.

Vous considérez que ces situations auraient dû être anticipées.

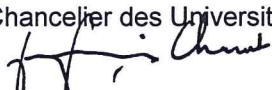
Comme vous le savez, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est un exercice réalisé par les services au mois de février chaque année, sur la base des prévisions d'utilisation des moyens, des estimations de flux de ressources humaines, de la carte des formations. Il s'agit donc d'un travail d'anticipation des besoins qui vise à se rapprocher le plus possible de la réalité constatée en septembre. L'administration centrale a montré dans la notification qui m'a été adressée une attention aux spécificités de l'académie que j'ai portées à sa connaissance.

L'anticipation n'est donc pas contestable. Néanmoins, l'observation de la réalité des flux de ressources humaines fait constater chaque année d'inévitables écarts avec les prévisions initiales.

Parallèlement, les ressources dont il nous est possible de disposer sont accordées dans un cadre budgétaire national qui doit permettre une répartition équitable de la ressource sur l'ensemble du territoire, dans le contexte de difficulté de recrutement que nous connaissons dans certaines disciplines.

Quant à l'action de l'académie en vue de recruter des professeurs, y compris dans un cadre contractuel, elle a également été anticipée dès le deuxième trimestre de l'année 2016/2017, par la planification de campagnes de recrutement afin de pourvoir aux emplois qui ne peuvent l'être par des professeurs titulaires. Soyez assurés de la mobilisation constante des services et des corps d'inspection depuis la rentrée afin de trouver des solutions aux difficultés de recrutement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Recteur,
Chancelier des Universités,

Jean-François CHANET